

COMMUNIQUE

L'AFSCA réagit aux commentaires relatifs à son financement

02/04/2007

L'Agence, après une longue concertation avec les secteurs professionnels, et l'approbation de la Commission européenne, a mis en place au 1^{er} janvier 2006 un nouveau système de financement. Le budget des recettes de l'AFSCA pour 2006 avait été établi à 159,2 millions d'euros.

Son exécution a rencontré certaines difficultés essentiellement dues à la qualité des banques de données des opérateurs actifs dans la chaîne alimentaire, héritées des anciens services.

Pour remédier à cette situation, l'AFSCA a procédé au croisement de ses informations avec celles disponibles auprès de l'ONSS et de certains secteurs professionnels.

La Banque Carrefour des Entreprises est également une source d'information. Malheureusement de nombreux indépendants s'y inscrivent pour des activités qu'ils n'exercent pas réellement ce qui complique sérieusement le travail de recherche.

Ces efforts portent progressivement leurs fruits. Au 31/03/2007, 90% des recettes totales prévues pour 2006 ont été encaissées ou fait l'objet d'une facture. Mais il est exact que 8 M d'euros de contributions annuelles n'ont pas pu être facturées dans l'attente de l'identification des destinataires. Par ailleurs, les activités contre rétribution ont atteint 41,3 M d'€ pour une prévision de 48 M d'€ (activités sur demande). A ce jour, 148.000 opérateurs de la chaîne alimentaire ont été identifiés sur les 181.000 prévus.

L'Agence a fait face à ses difficultés en épargnant pour 15 millions d'euros sur ses investissements ou ses dépenses en 2006 sans toutefois affecter ses activités essentielles au service de nos concitoyens.

Ces aléas budgétaires sont inhérents au changement de financement ayant eu lieu en 2006. L'éventualité d'un sous-financement suite à la réforme avait d'ailleurs été prévue dès l'élaboration de ce nouveau système. En effet outre le suivi, le nouveau système de financement devait s'accompagner, une fois mis en place, d'une évaluation qui devait logiquement mener à un ajustement des rétributions et contributions de chaque secteur.

Il est inexact, précise l'administrateur délégué, de dire que le système bonus-malus n'est pas appliqué comme prévu. Le fait est que la mise en place de l'autocontrôle par les firmes ou sa certification est plus lente que prévue. En 2005 une dizaine de laiteries étaient certifiées et bénéficient donc du bonus de 15% pour 2006. Le système va vraiment décoller en 2007. Mais il n'y a de bonus que si l'Agence peut effectivement alléger son

F.A.V.V.
WTC III - Simon Bolivarlaan 30 - 1000 Brussel



A.F.S.C.A.
WTC III - Bd. Simon Bolivar 30 - 1000 Bruxelles

Meldpunt voor de consumenten:
Tel. 0800 13550

Point de contact pour les consommateurs :
Tel. 0800 13550

<http://www.favv.be>

<http://www.afsca.be>

rythme de contrôles, et pour cela, les opérateurs doivent démontrer qu'ils maîtrisent bien la sécurité alimentaire.

Quant à la certification, elle est pratiquée à prix coûtant. Ainsi un certificat pour exportation de fientes de volailles par ex. atteste que la région est exempte de grippe aviaire ou de la maladie de Newcastle. Une telle assertion repose sur le monitoring de ces maladies. Le certificat doit être introduit dans le système informatique européen TRACES par le vétérinaire rémunéré par l'Agence, après vérification que le pays de destination accepte ce sous-produit. De plus 2% des entreprises qui exportent ce type de produit sont inspectées par l'AFSCA chaque année.

Il est donc caricatural de dire que l'exportateur paie 37,5 € pour obtenir un cachet.

Comme l'a souligné récemment encore le CRIOC, l'Agence alimentaire (AFSCA) est certainement pour les consommateurs l'une des belles réussites de ces dernières années.

L'Office alimentaire et vétérinaire de la Commission européenne a fait ce 30 mars encore le bilan sur le fonctionnement des services de contrôle belges sur la chaîne alimentaire et pu constater la valeur ajoutée et le professionnalisme de l'AFSCA en ce domaine.